

ACTION URGENTE

INDE. UNE MILITANTE FORCÉE À SIGNER UNE FAUSSE DÉCLARATION ÉCRITE

La défenseure des droits humains Pavitri Manjhi a déclaré qu'un policier lui avait rendu visite à son domicile dans le village de Benghari (État du Chhattisgarh) le 13 juin 2018, et l'avait forcée à signer une fausse déclaration écrite. Bien que Pavitri Manjhi ait porté plainte pour les menaces et les manœuvres d'intimidation et de harcèlement dont elle fait l'objet, la police n'a pas encore ouvert d'enquête.

Pavitri Manjhi a déclaré qu'un représentant de la police s'était rendu à son domicile le 13 juin 2018 et l'avait forcée à signer une fausse déclaration écrite indiquant qu'elle n'avait pas été menacée par des représentants d'entreprises. Cinq jours plus tard, le 18 juin, Pavitri Manjhi a déposé une deuxième plainte auprès de l'inspecteur général de la police régionale, concernant les manœuvres de harcèlement dont elle a fait l'objet en raison de son militantisme pacifique. Elle avait déposé une première plainte le 17 avril auprès du commissaire de la police locale.

Le 22 juin, un représentant local qui avait signé en tant que témoin l'acte de vente pour l'achat présumé frauduleux de terres appartenant à des Adivasis a demandé aux habitants du village de Benghari de montrer leur carte d'identité. Lorsque Pavitri Manjhi lui a demandé la raison pour laquelle il souhaitait voir ces documents, il a répondu par des agressions verbales et a menacé de la frapper.

Pavitri Manjhi a été en première ligne des mouvements de protestation contre deux entreprises privées qui auraient dépossédé des Adivasis de leurs terres dans le cadre de la construction d'une centrale thermique entre 2009 et 2011 et d'une centrale électrique à biomasse entre 2004 et 2007. Pavitri Manjhi et d'autres militants ont fondé l'organisation Adivasi Dalit Mazdoor Kisan Sangharsh, un groupe local de soutien aux personnes souhaitant porter plainte au titre des dispositions de la Loi relative aux castes et tribus répertoriées (prévention des atrocités), une loi destinée à protéger les droits des Dalits et des Adivasis et qui érige en infraction l'expropriation de Dalits et d'Adivasis.

Bien que de très nombreux villageois adivasis affirmant avoir été expropriés en juin 2017 aient porté plainte, la police continue de refuser de dresser des procès-verbaux introductifs, la première étape d'une enquête judiciaire.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en anglais ou dans votre propre langue :

- appelez les autorités à protéger efficacement Pavitri Manjhi et d'autres villageois adivasis des manœuvres de harcèlement et d'intimidation, en consultation avec eux ;
- engagez-les à ouvrir des enquêtes sur toutes les plaintes pour harcèlement, menaces et intimidations déposées par des villageois adivasis et à traduire les responsables présumés en justice dans le cadre de procès équitables ;
- demandez-leur de diligenter des enquêtes sur les expropriations illégales et à traduire les responsables présumés en justice dans le cadre de procès équitables.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 8 AOÛT 2018 À :

Ministre des Affaires tribales

Shri Jual Oram
Ministry of Tribal Affairs, Shastri Bhavan, New
Delhi, Inde - 110001

Tél : +91 11 2338 8482

Fax : +91 2307 0577

Courriel : oram.jual@gmail.com

**Formule d'appel : Dear Minister, / Monsieur le
Ministre**

Directeur général de la police

Shri AN Upadhyay
Police Headquarters, Raipur Chhattisgarh, Inde
- 492001

Tél : +91 771 222 1100

Fax : +91 771 221 1201

Courriel : ps.dgp-cg@gov.in

Formule d'appel : Dear Sir, / Monsieur,

Copies à :

Point focal pour les défenseurs des droits
humains

Srinivasa Kammath
National Human Rights Commission Block-C,
GPO Complex, INA New Delhi, Inde - 110023

Tél : +91 112 465 1330

Courriel : hrd-nhrc@nic.in / covdnhrc@nic.in

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de l'Inde dans votre pays. Insérez les adresses ci-dessous :

Name, Address 1, Address 2, Address 3, Fax number Email address Salutation

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci. Ceci est la première mise à jour de l'AU 74/18. Pour plus d'informations : <https://www.amnesty.org/fr/documents/asa20/8206/2018/fr/>

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

INDE. UNE MILITANTE FORCÉE À SIGNER UNE FAUSSE DÉCLARATION ÉCRITE

COMPLÉMENT D'INFORMATION

Pavitri Manjhi, *sarpanch* (chef du conseil de village élu) adivasi du conseil du village de Benghari, dans l'État du Chhattisgarh (centre de l'Inde), a déclaré que deux hommes s'étaient rendus chez elle le 3 avril 2018 et lui avaient dit de « retirer toutes les plaintes déposées contre l'entreprise ». Bien qu'elle leur ait dit qu'elle ne voulait pas leur parler, les hommes ont continué de la harceler et lui ont dit : « les plaintes que vous avez déposées ne mèneront à rien, il vaut mieux toutes les retirer » et « ceux qui vous ont aidée à déposer ces plaintes sont des étrangers, ils ne pourront pas vous aider et nous les réduirons au silence ». Pavitri Manjhi a déclaré que les hommes étaient partis après une heure, mais qu'ils étaient revenus chez elle les deux jours suivants et avaient continué de la soumettre à des pressions en vue de la faire retirer les plaintes.

Pavitri Manjhi a indiqué que sa propre famille, comme d'autres habitants du village, avait été forcée à vendre ses terres à des représentants des entreprises, sans consentement libre et éclairé. Pavitri Manjhi a été soumise à des menaces et à des manœuvres d'intimidation et de harcèlement par des hommes qui, d'après elle, représentaient une entreprise thermique privée depuis 2015.

Depuis des dizaines d'années, les Adivasis en Inde sont extrêmement touchés par les déplacements causés par des projets de développement, notamment des projets liés à des mines de charbon gérées par l'État. Plusieurs lois destinées à assurer une protection ont été mises en place, mais n'ont pas permis d'empêcher les populations autochtones d'Inde d'être expropriées et de voir leurs moyens de subsistance détruits et leurs droits bafoués en raison des activités d'entreprises privées. Dans le district de Raigarh (État du Chhattisgarh), des Adivasis se battent depuis des années contre ce qu'ils considèrent comme la prise de contrôle illégale de leurs terres (par la contrainte, la fraude et les fausses informations) par deux entreprises privées.

Après avoir été élue *sarpanch* en 2012, Pavitri Manjhi a mobilisé les habitants du village afin qu'ils portent plainte contre l'entreprise TRN Energy Private Limited, qui gère une centrale thermique alimentée au charbon, et l'entreprise Mahavir Energy Coal Beneficiation Limited, responsable d'une centrale électrique à biomasse, pour la confiscation illégale présumée de terres appartenant à des Adivasis. En raison de son militantisme, elle a été soumise à des menaces et à des manœuvres d'intimidation par des hommes de main. Elle pense que ces hommes agissaient au nom des entreprises. Pavitri Manjhi a indiqué qu'elle avait signalé ces menaces à la police, qui a refusé d'ouvrir une enquête judiciaire.

Des *gram sabhas* (assemblées de village) dans les villages affectés ont adopté des résolutions en 2015 et 2016 déclarant que leurs terres avaient été achetées de manière frauduleuse et par la contrainte. En 2017, Pavitri Manjhi et d'autres militants ont fondé le groupe local Adivasi Dalit Mazdoor Kisan Sangharsh, en vue de porter plainte au titre des dispositions de la Loi relative aux castes et tribus répertoriées (prévention des atrocités), qui érige en infraction l'expropriation de Dalits et d'Adivasis. Le 14 juin 2017, le groupe a aidé 98 femmes et hommes adivasis de Khokhraoma, Katangdih, Nawapara (Tenda) et Benghari, quatre villages du district de Raigarh, à porter plainte au titre des dispositions de cette loi contre les intermédiaires qui, d'après eux, agissaient au nom des entreprises, et contre les représentants du gouvernement qui ont signé des actes de vente.

Nom : Pavitri Manjhi
Femme

Action complémentaire sur l'AU 74/18, ASA 20/8676/2018, 29 juin 2018